

Gestion des ressources communes et conflits patrimoniaux entre agriculteurs et éleveurs à Garoua-Boulaï (frontière Cameroun-RCA)

Gaëlle Gertrude FOUTSOP,

Doctorante en Sociologie/Université de Dschang-Cameroun,

gaellefoutsop@gmail.com

(00237) 698380690

Vivien MELI MELI

Maitre de conférences/Université de Dschang-Cameroun,

vivienmeli@gmail.com

(00237) 699610480

Résumé

Le patrimoine est une configuration sociale et historique. Il est assimilé à un héritage transmis par les ancêtres pour s'assimiler au passé d'un groupe socioculturel. Garoua-Boulaï une localité emblématique des défis et des opportunités que représentent les zones transfrontalières, et connaît une perturbation dans la quiétude de son climat social du fait des affrontements récurrents entre les agriculteurs et les éleveurs. Elle est un carrefour d'échanges économiques et culturels, et le théâtre d'une interaction complexe entre les différents modes de vie et d'exploitation des ressources agricoles et pastorales. Cette coexistence devrait être synonyme de richesse et de complémentarité, mais trop souvent marquée par des tensions et des conflits récurrents. Dans une approche qualitative à travers un échantillon de 60 enquêtes, cet article analyse les causes de conflits autour des ressources communes. Les résultats mettent en évidence la complexité des conflits, qui sont liés à la fois à des causes structurelles (pression démographique, rareté des ressources, facteurs fonciers) et à des facteurs conjoncturels (sécheresse, insécurité transfrontalière). Ils soulignent l'importance des mécanismes traditionnels, mais aussi leurs limites face à la complexité croissante des conflits et ceux modernes souvent perçus comme inefficaces ou inadaptés, et qu'il est nécessaire de renforcer la coordination et l'intégration des différentes approches. Ainsi, cet article a insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, à promouvoir une gouvernance locale transparente et inclusive, à sécuriser les droits fonciers, à améliorer l'accès aux services de base et à lutter contre les discriminations.

Mots-clés : Gestion des ressources communes, conflits patrimoniaux, participation communautaire, gestion durable, Garoua-Boulaï.

Introduction

La problématique de la gestion des ressources naturelles perçues comme « biens communs », est d'un intérêt mondial, aussi bien du point de vue stratégique que scientifique, particulièrement en contexte de la la rareté des ressources due aux changements et de la variabilité du climat et de la promotion des mécanismes de résolution des conflits en général et socioprofessionnels en particulier. Du point de vue scientifique, Ostrom questionnait déjà des grilles de lectures permettant d'apprécier les défis de la gestion collective des ressources naturelles et ses effets sur l'environnement global. Matérialisée métaphoriquement par « la tragédie des biens communs » ou encore « la logique de l'action collective », ces grilles de lecture permettent d'illustrer les problèmes auxquels sont confrontés les individus lorsqu'ils tentent de réaliser des bénéfices collectifs. Ces conflits sont sporadiques, récurrents sous-tendus par de nombreux facteurs liés à la mobilité humaine tels que l'élevage transhumant, la présence des réfugiés centrafricains et des déplacés internes ; au partage des ressources naturelles ou communes tels que les pâturages, les terres agricoles, les réserves forestières classées ou traditionnelles, les zones de chasse traditionnelle, les concessions minières et les ressources hydriques ; et aux modes d'exploitation des ressources pour la production.

La ressource commune est l'une des causes de plusieurs conflits et son utilisation excite les comportements conflictuels provoquant évidemment des dommages aux groupes impliqués (Even-Zohar, 2018). La divagation des animaux est un phénomène courant dans les milieux ruraux et même urbains. Elle occasionne des dégâts sur les cultures et est source de conflits réguliers et parfois sanglants entre agriculteurs et éleveurs. Ce problème brûlant parfois Garoua-Boulai de par l'effectif du cheptel relativement élevé, est une ressource en pâturage rare et où d'importants mouvements de bétail existent. Le défrichement des terres pour l'agriculture entraînant la réduction des aires de pâturage participe également à l'entretien des conflits. Les brigades de gendarmerie, les mairies sont régulièrement sollicitées

pour arbitrer les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ceci suscite la "médiation patrimoniale par récurrence comme étant une méthode de résolution des conflits d'usage initiée dans les années 1990 et visant à atteindre une gestion durable des ressources naturelles dans les pays en développement (Olivier, 2009).

UNHCR (2016 : 8) reprenant (Seignobos, 2003) sur l'explosion démographique, l'aridité des sols ainsi que l'absence d'opportunités d'emplois ont poussé de nombreux éleveurs de l'Est vers le Nord. Cet afflux de populations et d'animaux accroît la saturation et la pression sur les ressources foncières ou espaces de pâturages. Ces déplacements concourent également à la multiplication des conflits du fait des dégâts champêtres et de la compétition pour l'accès aux parcours tels que les corridors ou couloirs de passage des bêtes et même pour l'accès aux services publics de base comme l'eau, la santé, l'éducation et bien d'autres. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont récurrents et se soldent très souvent par des affrontements à armes blanches entre les communautés, avec des pertes en vies humaines et du bétail ainsi que la destruction des cultures. Face aux dégâts sur les cultures que par la mise en culture progressive des parcours de transhumance par les agriculteurs, entravent les parcours de transhumance des pasteurs. Également, des conflits surviennent entre eux le long des cours d'eau où les animaux s'abreuvent lorsqu'ils sont en pâturage ou hors de leurs territoires d'attache. Un autre conflit entre éleveurs et agriculteurs est lié aux blessures sur les animaux causés par les agriculteurs dans les champs ou à leurs abords. Par ailleurs, de manière indirecte, les conflits et rivalités entre les autorités traditionnelles affectent les consensus que ces dernières pouvaient trouver pour mieux résoudre les conflits et les prévenir.

Généralement, les éleveurs estiment qu'ils ne sont pas suffisamment protégés par le cadre règlementaire et juridique actuel de résolution des conflits, qui selon eux, privilégie les agriculteurs. Au Cameroun, l'instance en charge de la résolution des conflits est la Commission consultative, établie par décret n°78/263 du 03 septembre 1978, fixant les modalités de règlement des litiges agropastoraux, dirigée par le sous-préfet d'arrondissement et composée de représentants d'agriculteurs et d'éleveurs au niveau communautaire et administratif. En cas de conflit au niveau local, la Commission

consultative doit normalement se déplacer pour constater les dégâts de champ ou l'objet du conflit et fixer une indemnisation, en fonction d'un barème établi à l'échelle nationale, par décret également.

1. Méthodologie

L'étude s'inscrit dans une orientation essentiellement qualitative. Les données sont contenues dans des sources documentaires, des entretiens réalisés auprès de 40 enquêtés choisies au moyen de la technique non structurée de sondage en « boule de neige ». Le choix de Garoua-Boulaï à pour arbitraire le fait que la plupart des éleveurs viennent beaucoup plus de la RCA (République Centrafricaine). Aussi, cette zone frontalière constitue l'une des principales bases agropastorales au Cameroun. Elle est la porte d'entrée des éleveurs (sédentaires et transhumants) et le point de départ des conflits agropastoraux. Les données recueillies auprès des autorités traditionnelles et administratives, des responsables de la société civile, des agriculteurs et des éleveurs gravitent autour des entretiens approfondis et des focus groups discussions avec (les femmes, hommes et jeunes), ont permis de mieux appréhender les types, les manifestations et les mécanismes leur de gestion à travers la théorie de la quotidenneté.

2. Cadre conceptuel et théorique

Le cadre conceptuel prend en compte les deux grands concepts de la recherche. Il s'agit de la gestion des ressources communes et les conflits agro-pastoraux.

2.1. *Gestion des ressources communes*

La gestion signifie action ou manière de gérer, d'organiser quelque chose. La gouvernance des ressources communes est un ensemble de richesse, de biens produites et exploités au sein d'une communauté. Aussi, c'est l'ensemble de dispositions visant à protéger et à améliorer le milieu naturel en vue de leur exploitation rationnelle. Elle est une gestion qui permet à ces biens de se renouveler et d'être conservées de manière pérenne sans être menacées par la surexploitation. L'observation s'est faite sur le PNUE (2022) qui, classe les ressources agricoles et pastorales parmi les ressources de subsistance. C'est dire que, les ressources agricoles se réfèrent ici aux

espaces agricoles ou zones de cultures exploitées tandis que celles pastorales renvoient au plan d'eau (fleuve, rivière, lac) et aux espaces arbustes, représentent la source principale d'alimentation du bétail. Elles correspondent aux savanes herbeuses et arbustives. Alors, l'exploitation de ces ressources agricoles et pastorales se traduit par des activités qui peuvent être appréciées sous l'angle socioéconomique, culturel et même spatiotemporel.

Ainsi, en plus de l'État, on a les communes et les communautés locales (agriculteurs et éleveurs), à travers les ressources communales et communautaires sont considérées sur le plan formel, comme des acteurs de conflits et de leur gestion. Par ailleurs, les ressources naturelles étant considérées comme des biens communs sous surveillance mondiale, de nombreux partenaires internationaux et des ONG environnementales rentrent en compte dans leur gestion (Smouths, 2001). Cette « dynamique d'acteurs » (Milot et Lepage, 2009) offre un champ spécifique d'interactions dans la gestion des forêts au Cameroun.

Du côté européen, portée par l'idéologie du libéralisme économique, la gouvernance était perçue comme une configuration du rôle dans les domaines de la vie nationale, en donnant une part belle aux acteurs du marché. Du côté africain par contre, construit sur une double critique interne et externe des États trop centralisés et d'une aspiration des peuples à plus de démocratie, de même que l'ouverture à une économie de marché, elle s'est axée vers la participation des communautés locales souvent exclues de l'action publique, mais aussi des acteurs de la société civile et du marché. Selon l'approche canadienne, la gouvernance était perçue comme alternative aux modèles de gestion existants et ayant marqués leurs insuffisances ; d'où une approche moins centrée sur l'État. En fédérant les approches, une idée commune s'est renforcée sur la reconnaissance des dynamiques d'acteurs comme idée principale de la gouvernance (Milot et Lepage, 2009). Sans réfuter cette position, et sans chercher à trancher ces débats, il faut penser comme Letourneau qu'il est plus enrichissant de questionner la gouvernance dans ses usages que dans la volonté de proposer un modèle théorique unique applicable à une diversité de situations (Letourneau, 2009). Ainsi, le postulat de la

gouvernance dans ce travail est qu'elle se comprend et se construit par la triade interactive entre les acteurs, les lois/institutions et la pratique (Letourneau, 2009).

Au regard des nouvelles configurations sociales dans le domaine des ressources, la gouvernance des biens communs peut se définir comme l'ensemble de règlements (nationaux et internationaux) et institutions (locales et communautaires) qui favorisent et encadrent des jeux, des rapports de force, des formes de compromis entre des acteurs différents (États-communautaires-commune-société civile et acteurs du marché), autour des enjeux multiples que dégagent les ressources partagées. Il est donc important de poser un regard analytique sur les interactions entre ces acteurs afin de questionner leurs effets sur les pratiques de gouvernance de biens à Garoua-Boulaï frontière Cameroun et RCA.

2.2. Conflits patrimoniaux agro-pastoraux

Le terme conflit est l'expression naturelle de la divergence d'intérêt contrairement au Larousse qui parle « d'opposition de sentiment » (1996, P.258). La diversité des intérêts en jeu et la multitude des acteurs concernés conduisent à l'apparition des situations conflictuelles. Comprendre et résoudre un conflit lié aux ressources communes demandes en premier de définir l'origine, et les formes de manifestations, enjeux. Il est un conflit très fréquent à Garoua-Boulaï. Il se répète chaque année et est enregistré surtout pendant la saison hivernale (période de semi levé et en période de récolte) selon les différents services techniques, la moyenne des statistiques est à plus de 30 à 50 conflits par an. Ce sont des conflits horizontaux se déroulant au sein des communautés locales : on a les conflits intra communautés à savoir les conflits au sein d'une même communauté et les conflits inter communauté, ceux-ci se déroulent entre plusieurs communautés. Ils peuvent être latents c'est-à-dire que tous les éléments favorables à l'éclatement existent, mais un semblant de calme prévaut. Ils peuvent être ouverts dont les intérêts et les positions de chaque partie sont connues du grand public. Ainsi, pour les conflits latents on parle de prévention et ceux ouverts on a la résolution.

L’agropastoralisme désigne les situations d’élevage, de paysage ou socioéconomiques dans lesquelles l’agriculture est intimement associée au pastoralisme. Il implique aussi une organisation foncière négociée avec les agriculteurs communautaires ou propriétaires terriens comme les Peuls (Kintz, 1982). Alors les conflits fonciers existent quand les troupeaux mal contrôlés font des dégâts dans les zones cultivées. L’agropastoralisme désigne aussi l’association de l’agriculture et du pastoralisme entant qu’élevage extensif. Selon (Meyer, 2022), L’agropastoralisme « inclut » le territoire cultivé, les ressources fourragères issues de ce territoire ou importées d’ailleurs, le territoire naturel, et la communauté humaine vivant sur cet espace délimité en vue d’élèver et nourrir des herbivores dont elle va récolter et utiliser les produits. Par extension, il inclut les forêts, le bois, et les buissons (sylvo-pastoralisme ou agro-sylvo-pastoralismes). D’après (Linger et al, 2011), la combinaison des cultures et du bétail sert principalement à minimiser les risques.

3. Positionnement

L’étude s’inscrit dans la continuité des recherches effectuées sur les conflits agropastoraux. L’intérêt est porté sur l’analyse des pratiques d’acteurs en conflits. La logique consiste à considérer le conflit comme un évènement construit dans un élan de résistance des catégories sociales populaires qui nourrissent les mêmes aspirations et partagent les mêmes conditions d’existence. Dans cette perspective, la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs est située à l’interface entre les mécanismes et les plateformes de résolution des conflits. Si de nombreux mémoires académiques ont abordé ces sujets, il reste que les méthodes de gestion des conflits ont rarement fait l’objet d’études spécifiques. Comme en Afrique, il existe une gamme variée de modes endogènes de résolution des conflits. Les pratiques dissuasives, les alliances sacrificielles, les sociétés secrètes et le rôle des leaders constituent les formes majeures d’action et d’institutions de prévention des conflits. Dans la société traditionnelle de l’Est, ces mécanismes existent et fonctionnent selon la considération que leur vouent les populations. Les cadres de médiation sont la justice traditionnelle qui est intégrée au système traditionnel du pouvoir, la diplomatie traditionnelle, les alliances matrimoniales, la contribution

des fêtes et les rites traditionnels, le recours à la médiation et au dialogue. Il faut cependant noter que ces instances connaissent un fonctionnement minimal du fait des influences diverses, de l'existence d'autres outils de médiation, de l'action des autorités étatiques.

4. Résultats

Les résultats cadrent avec les objectifs énoncés. D'abord les causes des conflits patrimoniaux entre agriculteurs et éleveurs réparties en deux types, leurs manifestations et les stratégies de gestion de ces conflits à Garoua-Boulai.

4.1. Causes de conflits patrimoniaux entre les agriculteurs et les éleveurs

À Garoua-Boaulai, située à l'Est du Cameroun, près de la frontière avec la République Centrafricaine (RCA), constitue une zone où les tensions liées aux ressources communes sont omniprésentes. Le fait que cette région soit riche en terres arables et en pâturages favorise les activités agricoles et pastorales, mais entraîne également différents types de conflits. Ces tensions sont de plusieurs natures et peuvent être classées en deux grandes catégories : les conflits patrimoniaux intracommunautaires et intercommunautaires.

4.1.1. Conflits patrimoniaux intracommunautaires

Les conflits intra-communautaires sont des mésententes qui se font entre plusieurs personnes au sein d'un même groupe ou d'une même communauté, souvent pour des raisons liées à la gestion locale des ressources. Ainsi, dans une communauté constituée de plusieurs ethnies (Gbaya, Foulbé, Haoussa, Mboum, Mbororo, etc), clans, classes sociales (agriculteurs et éleveurs), les heurts peuvent être de diverses causes telles que : Le conflit d'autorité et de pouvoir : Il s'agit des affrontements suite à l'empiétement de certaines personnes sur ce qui relève de leurs compétences. Ils sont exacerbés par des ressources limitées, des attentes culturelles divergentes et des pratiques agricoles et pastorales différentes. Ils tournent le plus souvent sur de questions d'héritage, foncières : d'occupation anarchique des terres, de revendication des champs prêtés ou de limites litigieuses de champs, de la compétition pour la terre, d'utilisation de l'eau pour l'irrigation,

et des pratiques culturales qui peuvent affecter d'autres agriculteurs. On a les agriculteurs entre eux et les éleveurs entre eux.

• **Agriculteurs-agriculteurs**

Les conflits fonciers internes aux communautés agricoles sont importants pour comprendre les causes des conflits entre les agriculteurs eux-mêmes. Il s'agit de l'héritage des terres qui est une dispute entre les héritiers, les frères pour le partage des terres familiales, souvent exacerbées par la pression démographique. C'est le cas Garoua-Boulaï ou dans une famille des Gbaya, après le décès du chef de famille, les fils se sont disputés la répartition des terres cultivables, certains ont estimé avoir été lésés par rapport aux autres. Ce phénomène peut mener à des tensions durables et à une fragmentation des exploitations.

Aussi, on a les conflits liés à la délimitation des parcelles. Pour plupart des cas, ils se manifestent en début de saison des pluies et s'expriment aussi par des attaques verbales. À Gado-Badzéré en 2017, certains agriculteurs Bamileké ont été témoin d'un conflit majeur lié la délimitation des parcelles de terre qui a créé les mésententes entre eux. Ici, les difficultés à déterminer avec précision ces limites, entraînent des empiètements et des accusations de vol de terre. À Ndokayo, deux voisins agriculteurs Gbaya et Mboum se sont disputé une bande de terre située à la limite de leurs champs, chacun d'eux affirmait qu'elle lui appartient, ce qui a provoqué des altercations régulières entre eux. Puis en 2021 à Nandoungué, une dispute sur des limites de parcelles a conduit à des affrontements qui ont entraîné des blessés, aggravant la méfiance entre les voisins. Plusieurs agriculteurs se sont disputés une parcelle de terre revendiquée par deux familles, ce qui a conduit aux menaces violentes et a nécessité l'intervention du conseil local pour établir un consensus sur les limites des parcelles basées sur des preuves ancestrales.

Enfin, les litiges liés à l'accès sont surtout en période de sécheresse. À la suite de la sécheresse à Nagounda, les agriculteurs Mbororo se disputent le contrôle d'une source d'eau qui alimente leurs jardins, donc certains ont détourné l'eau au détriment des autres ce qui a créé des tensions et des accusations de favoritisme. Par la suite à Gado-Badzéré, certains agriculteurs ont dû rivaliser pour un petit point

d'eau utilisé pour l'irrigation dans leurs champs. Ce conflit s'est dégénéré en altercations verbales et physiques entre deux groupes de producteurs de vivres comme les légumes, les tomates, les maïs, etc. L'intervention des autorités locales a permis de régler le conflit par la création d'un emploi pour une gestion communautaire de l'eau, où les agriculteurs ont convenu d'un tournus d'accès à l'eau et les éleveurs quant à eux ?

• **Éleveurs-éleveurs**

Les conflits internes aux communautés des éleveurs sont aussi récurrents à Garoua-Boulaï autour de l'accès aux pâturages, au vol de bétail et de leadership. Dans un contexte de changements climatiques et de sécheresse, l'accès à ces ressources devient crucial. Les éleveurs, en particulier ceux utilisant des techniques traditionnelles de pâturage, peuvent se retrouver en concurrence sur des territoires de démarche communale qui se réduisent. Ils passent par des confrontations directes entre les groupes d'éleveurs, souvent armés de bâtons ou de couteaux, avec des cas de violences occasionnelles relatés. En 2020 à Gado-Badzéré, on assiste à un conflit concernant les points d'eau d'abreuvement des animaux qui montre la fragilité des relations interpersonnelles.

Également, il existe des tensions entre les éleveurs sédentaires et ceux transhumants en provenance du Delta pendant l'hivernage ou des autres frontières comme la RCA, le Tchad, le Nigéria. Les éleveurs locaux se plaignent du non-respect des règles de gestion des ressources pastorales sur leur territoir. Ils jugent avoir investi pour planter le « Braccariat » et préserver leurs ressources pastorales (défense des pâturages contre l'extension des cultures, aménagement et entretien de points d'eau...) dont ne trouvent pas normal que les transhumants n'ayant pas participé à cet investissement exploitent leur produits gratuitement. Parfois, ils sont eux-mêmes soumis et certains évoquent la possibilité d'instaurer un système payant d'accès à ces ressources par les transhumants. Ces conflits sont très fréquentes donc les règles de gestion instaurées par les comités ne sont pas toujours respectées et font l'objet de certaines réinterprétations.

Compte tenu de l'importance numérique de leur troupeau, au bout de deux à trois semaines, ils détruisent tous les pâturages de la

place et laissent les agro-pasteurs dans le désarroi. Les animaux se retrouvent ainsi en divagation et commettent des dégâts dans les champs ce qui s'expliquent par les conflits intercommunautaires.

4.1.2. *Conflits patrimoniaux intercommunautaires*

Ils proviennent essentiellement de la compétition pour l'accès aux ressources communes. Ils opposent les agriculteurs et les éleveurs et sont souvent liés aux ressources, à la dégradation de l'environnement ou à des questions de cohabitation. Les agriculteurs, qui ont besoin de terres pour cultiver, se heurtent souvent aux besoins des éleveurs de faire paître leurs troupeaux. Cela est exacerbé par l'absence de politiques claires sur la gestion des terres et des pâturages, ainsi que par les traditions profondément ancrées qui favorisent des approches différentes quant à l'utilisation des ressources. Ces conflits prennent fréquemment la forme de tensions ouvertes. Des événements tels que les incursions des troupeaux dans les champs cultivés conduisent à des destructions de cultures. En 2019 à Ndokayo, un incident notable a eu lieu lorsqu'un groupe d'agriculteurs a pourchassé un éleveur dont les animaux avaient ravagé une parcelle de manioc. Ce qui a entraîné des représailles mutuelles, affectant profondément la cohésion sociale dans la région. Ces conflits sont repartis en trois à savoir les conflits liés à l'accès aux terres, aux dommages causés par le bétail et ceux liés à l'accès à l'eau.

- Conflits liés à l'accès aux terres**

Les conflits liés à l'accès aux terres sont importants pour comprendre les destructions des cultures par le bétail, l'occupation illégale des terres et l'extension des terres agricoles empiétant sur les zones de pâturage. En effet, l'occupation illégale des terres est un espace où certains éleveurs transhumants une fois arrivée à Garoua-Bouaï, installent leurs campements et font paître leurs animaux sur les terres cultivées ou non sans autorisation. À Mborguéné par exemple, on constate la présence des éleveurs transhumants installés sur les terres en jachère appartenant aux agriculteurs Nandoungué, ce qui empêche ces derniers de les cultiver la saison suivante. Cette situation crée des tensions et emmène les agriculteurs à protester et les éleveurs quant à eux refusent de partir.

De plus, on a l'extension de terres agricoles empiétées sur les zones de pâturage. Ici, les agriculteurs défrichent de nouvelles terres pour augmenter leur production, ce qui réduit les espaces disponibles pour le pâturage. C'est le cas à Sumbé où les agriculteurs Gbaya défrichent une zone de forêt pour cultiver du maïs, du manioc, réduisant ainsi un espace traditionnellement utilisé par les éleveurs Mbororo pour faire paître leurs animaux. Par la suite, les éleveurs protestent, mais les agriculteurs affirment avoir besoin de ces terres pour nourrir leurs familles, ce qui envenime la situation.

En effet, sur les 98 conflits recensés entre les agriculteurs, les agro-pasteurs et les pasteurs nomades peuls à Garoua-Boulaï, la principale cause énoncée concernait la sécurité des cultures, qui représentait plus de 50% des causes déclarées, la concurrence, l'incompatibilité. Les destructions des cultures engendrées par les troupeaux des pasteurs ont rapidement pris une ampleur considérable. Le fait que les campements des peuls soient installés à proximité des villages des agriculteurs, pose un sérieux problème de cohabitation avec l'extension de la surface agricole durant ces trente dernières années. Le troupeau d'un éleveur Mbororo traverse un champ de coton qui appartenait à un Gbaya, et a détruit une partie importante de la récolte. Une fois constaté, l'agriculteur lui a exigé une compensation, mais l'éleveur a refusé ce qui a mis à nu le conflit entre les deux.

• **Conflits liés aux dommages causés par le bétail**

Ils sont centrés sur les destructions des récoltes et les blessures ou les décès de personnes. Ici, le bétail pénètre dans les champs et détruit les cultures d'où les agro-pasteurs reconnaissent cette situation et affirment qu'ils n'ont pas le choix. C'est avec une réelle tristesse que les peuls lancent un cri :

Avant, la place des animaux était en brousse maintenant, c'est impossible pour nous les transhumants venu d'ailleurs (RCA) et d'autres même parmi nous viennent du Tchad, Nigeria, Niger, Soudan et même pour vous nos collègues éleveurs qui sont sur place de pâture ou de vivre seul en brousse à cause du phénomène d'insécurité. Vous les sédentaires et nous les transhumants, connaissons bien que depuis le début de la crise politique en RCA avec les anti-balaka et les séléka qui se

sont divisé en plusieurs groupes armés et sont installés partout en brousse comme en ville, les pâtures en brousse sont devenues très difficile. Finalement, nous sommes incompris partout : les villageois nous prennent pour des méchants, en brousse on a des problèmes avec les coupeurs de routes ou « Zarguina » qui nous font les prises d'otage pour avoir des rançons tout en nous torturant et parfois prennent aussi quelques bêtes en échange, en ville les gendarmes nous volent. Finalement, nous les Peuls, nous perdons de tous les côtés. Il faut que les autochtones soient un peu indulgents à notre égard en nous acceptant parmi eux, car nous n'avons pas le choix. C'est de notre survie en tant que peuple qu'il est question.

Dans les communautés agricoles et pastorales, il est noté que depuis une dizaine d'années, l'insécurité s'est installée dans le pays, les éleveurs, notamment les étrangers ne respectaient plus les couloirs officiels de transhumance. Il n'est donc pas étonnant qu'en voulant ouvrir de nouveaux passages sans toutefois connaître le pays, ils débouchent sur des zones cultivées. D'ailleurs, les dégâts des cultures signalés à Garoua-Boulai, surviennent généralement au moment des départs et des retours des éleveurs en transhumance, c'est-à-dire entre mi-novembre et mi-janvier, et de mi-avril à fin mai. Ils représentent plus de la moitié sur 8 à 10 cas évoqués par le sous-préfet de Garoua Boulai. À titre d'exemple, au début du mois de novembre à Badang, une quinzaine de champs ont été dévasté par les transhumants dans une zone située en dehors du couloir de transhumance.

Également à Mbonga, on a le bétail d'un éleveur réfugié qui a pénétré dans le champ de manioc appartenant à un agriculteur Gbaya et a détruit une partie de la récolte. L'agriculteur étant furieux, blesse un bœuf de l'éleveur pour rendre la pièce, mais cette situation a déclenchée une haine, une escalade de violence qui s'est dégénérée entre eux jusqu'à devant les instances de juridictions. Cette haine se nourrit de jour en jour souvent les éleveurs en pâture avec leurs animaux attaquent ou blessent les personnes qu'ils rencontrent dans leurs parcours. Lors d'une foire au bétail à Garoua-Boulai, un enfant a été blessé par un taureau. Puis, les parents de l'enfant ont exigé une compensation de l'éleveur, mais il a refusé du coup, cette acte a

provoqué une manifestation de colère de la population qui a troublé l'ordre public et a nécessité l'intervention des forces de sécurité.

• **Conflits liés à l'accès à l'eau**

Les conflits d'usage à l'eau sont ceux incompris entre ces acteurs. Il y a une sorte de compétition accrue entre eux donc les agriculteurs utilisent l'eau pour irriguer leurs cultures dans leurs champs et les éleveurs pour abreuver leur bétail. Ce phénomène a été constaté à Nandoungué et se fait ressentir beaucoup plus en période de sécheresse, ou les agriculteurs et les éleveurs se disputent l'eau de la rivière, donc chacun veut utiliser pour ses besoins personnels. Alors, les agriculteurs accusent les éleveurs de gaspiller l'eau, tandis que les éleveurs les accusent de polluer l'eau avec des produits chimiques comme les herbicides, les pesticides et autres. Le bétail souille les sources, les rivières ou les puits, en rendant l'eau impropre à la consommation humaine ou à l'irrigation dans les champs ce qui provoque des problèmes de santé aux populations. Aussi, on a l'accaparement des points d'eau qui limite l'accès à l'eau pour les autres usagers à travers les barrages privés et la construction des puits personnels.

Toutefois, les conflits patrimoniaux entre agriculteurs et éleveurs à Garoua-Boulai illustrent la lutte complexe pour l'accès et la gestion des ressources communes. Que ce soit au sein d'une communauté ou entre les différentes communautés, ces tensions sont enrichies par des éléments socioculturels, économiques et environnementaux. Pour parvenir à une résolution durable, il est essentiel de promouvoir des mécanismes de gouvernance participative, de renforcement du dialogue entre les agriculteurs et les éleveurs, et de développer les politiques publiques adaptées qui répondent ainsi aux défis locaux.

4.2. Mécanismes de gestion des conflits patrimoniaux entre les agriculteurs et les éleveurs

Dans cette article, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits patrimoniaux entre les agriculteurs et les éleveurs sont des « processus endogènes ou exogènes ou encore non formels et formels visant à prévenir, modérer ou résoudre les conflits ». Ces processus

s'appuient soit sur des références aux coutumes, à la religion et à l'histoire qui sont fondés sur des normes et des valeurs perçues comme légitimes ou s'appuyant sur les instances judiciaires mobilisant des lois et des règles. À Garoua-Boulaï, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont une réalité complexe et récurrente. Face à ces tensions, diverses stratégies de gestion des conflits sont mises en œuvre, allant des approches traditionnelles aux interventions plus formelles. L'objectif de cette analyse est de recenser, de décrire et d'évaluer ces stratégies, en mettant en lumière leur fonctionnement, leurs processus, forces, atouts et leurs limites.

4.2.1. Mode préventive des conflits

La prévention des conflits n'est pas une chose facile à effectuer. Le manque de concertation entre les différents acteurs ne permet pas une prévention efficace des conflits. Néanmoins, les différentes autorités (coutumières et administratives) et les services techniques tentent de prévenir ceux latents. Pour les chefs, ils essayent dans la mesure du possible de définir les limites de la parcelle à cultiver. Cette délimitation se fait une fois que la portion de terre est choisie. Les autorités administratives quant à eux, insistent sur la sensibilisation et la prise de conscience des différents acteurs pour une meilleure prévention de ces conflits. Et pour les services techniques (l'environnement, l'agriculture et l'élevage), ils mettent également l'accent sur la sensibilisation, mais on observe qu'avec l'appui des projets à Garoua-Boualaï, des tentatives d'organisation de l'espace ont été initiées à travers la création de zone à vocation.

Tout compte fait, malgré les efforts des acteurs impliqués dans la gestion des ressources communes pour prévenir les conflits, il n'en demeure pas moins qu'au regard des besoins des populations et des difficultés de maîtrise des technologies modernes de production, certains conflits échappent à la prévention. D'où la mise en place des modes de résolution de conflits.

4.2.2. Modes de résolution des conflits

On distingue trois niveaux de résolution des conflits, à savoir : la résolution à l'amiable, au niveau local et au niveau des instances administratives et judiciaires.

4.2.2.1. Règlement à l'amiable

Le règlement à l'amiable est le mode de règlement privilégié sur toute l'étendue du territoire par les populations locales, dans les cas de conflits liés aux dégâts de cultures. Il se fait par le dédommagement de la victime en nature (mouton, cuisse de bœuf, veau) ou en espèce (argent) en fonction des dégâts causés et permet de clore l'affaire. Par conséquent, ce mode de règlement qui est toujours pratiqué à Garoua-Boulaï n'est plus très efficace. Cette procédure de gestion à l'amiable permet aux protagonistes de consolider leurs liens sociaux que de s'engager dans les confrontations qui n'arrangent à personne, selon les propos du chef du village de Badang. Comme l'explique un enquêté, lorsque les bœufs ont commis des dégâts dans un champ, ils se réunissent pour parler d'homme à homme et trouvent un terrain d'entente soit en réparant financièrement le préjudice causé si l'agriculteur est d'avis. En cas d'échec de la médiation, le chef traditionnel est saisi du dossier et convoque les parties en conflit.

4.2.2.2. Règlement au niveau des chefs traditionnels

Les mécanismes traditionnels reposent principalement sur l'institution de la chefferie traditionnelle qui est le fondement de toutes les actions de justice, de paix, de sécurité et de cohésion sociale au niveau communautaire. Le règlement au niveau des autorités locales (chefs de village, chefs de groupement de villages et maires de communes) n'intervient que lorsque les deux parties n'ont pu s'entendre à l'amiable. Il est ancré dans les pratiques et les structures sociales locales et repose sur la coutume, la médiation, le respect des anciens, l'arbitrage et la recherche du consensus. Au niveau des instances, la méthode privilégiée est la conciliation. Elle permet aux parties en conflit de contribuer elles-mêmes à la recherche de solutions aux litiges. Contrairement aux règlements à l'amiable, les dédommagements auprès des chefs de villages et des maires se font en argent, ce qui n'est pas toujours à la portée de tout le monde.

Lors de la médiation, les chefs de village, les notables, les chefs de canton ou les chefs religieux interviennent en tant que médiateurs pour faciliter le dialogue entre les parties en conflit, les aident à trouver un accord amiable. Ils s'appuient sur leur autorité morale, leur connaissance des traditions et leur capacité à écouter les deux parties.

C'est le cas du chef du village de Gado-Bazéré, après une destruction de récolte par le bétail, il convoque les représentants des agriculteurs et des éleveurs pour discuter des problèmes liés aux dégâts et tente de trouver une solution pour tous. Il écoute les griefs de chacun, rappelle les règles coutumières et propose une solution de compromis, souvent une compensation financière ou en nature.

Les parties en conflit s'engagent solennellement à respecter certaines règles ou à maintenir la paix, souvent en prêtant serment devant un dignitaire religieux ou un symbole sacré et gérer leurs différends par le dialogue. À Badang, après une série d'affrontements violents, les représentants des agriculteurs Gbaya et des éleveurs peuls se réunissent pour signer un pacte de non-agression. Ils s'engagent à régler leurs différends par le dialogue et à ne plus recourir à la violence, en jurant sur le Coran et sur la terre sacrée. Quant aux cérémonies de réconciliation, elles visent à rétablir les liens sociaux après un conflit, et organisent des rituels de pardon, de partage et de réconciliation. Après un conflit sanglant entre les agriculteurs Gbaya et les éleveurs Mbororo à Abo boutilla, les deux communautés organisent une cérémonie de réconciliation où ils se partagent un repas, échangent des cadeaux et plantent un arbre de la paix, ce qui symbolise leur volonté de tourner la page et de construire un avenir commun.

4.2.2.3. Règlements auprès des autorités administratives

Ce mode de règlement, fait appel aux instances de juridiction nationale (sous-préfecture notamment) et intervient en cas d'échec lorsque les chefs traditionnels n'ont pas réussi. En effet, des instances officielles de règlements des litiges agro-pastoraux institutionnalisés existent au niveau de chaque arrondissement par le Décret n°78/263 du 03 septembre 1978. Cette commission regroupe des représentants de tous les acteurs (administrations, Lamido, Ministère de l'Elevage, des pêches et des Industries Animales (MINEPIA) Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), un représentant du Cadastre, agriculteurs, éleveurs...) et est présidée par le sous-préfet. Ce décret fixe également le fonctionnement de la commission consultative sous-préfectorale qui devait normalement

être dotée de moyens de fonctionnement (au moins pouvoir se déplacer sur le terrain).

Ainsi, le constate fait à Dokayo, Zamboy, Garoua-Boulai a permis de comprendre que les conflits existent au sein de la commission de gestion des conflits agro-pastoraux parce que « c'est chacun qui cherche ses intérêts » propos d'un agent du MINEPIA. C'est le cas en cas de litiges, le Sous-préfet envoie son représentant seul sur le terrain pour constater les faits et évaluer les dégâts sur les cultures. Cependant, on dénonce 8 conflits portés à l'attention du Délégué au cours de l'année 2023-2024 contrairement à la sous-préfecture qui en a traité au moins 40 et la brigade qui en a reçu une vingtaine. Des rares cas de litiges relatifs aux dégâts dans les champs parviennent à la justice et ceux réguliers sont dus au non-respect du zonage et du titre foncier.

5. Discussion

La question d'affranchissement des conflits patrimoniaux entre les agriculteurs et les éleveurs émanent d'une difficulté liée à l'accès aux ressources communes dues à l'intrusion des animaux dans les plantations, endommagent les plantes et/ou les récoltes. Les agriculteurs interrogés accusent les bouviers peuls et les éleveurs accusent les agriculteurs. Ils exploitent les pistes de transhumance pour en faire des zones de culture alors que, ces pistes ont été définies pour une cohabitation des activités et éviter des conflits entre les acteurs.

En effet, ces résultats montrent une combinaison complexe de facteurs à l'origine de ces conflits que face aux effets du changement climatique et la forte croissance démographique dans la zone, les terres arables viennent à s'épuiser ou à manquer les ressources. Cette pression rejoint les travaux de (Homer-Dixon, 1999), qui souligne le rôle de la scarcity des ressources (les terres, l'eau) comme catalyseur de conflits. Ceci se récent à Garoua-Boulai de par la concurrence accrue pour l'accès aux terres cultivables et aux espaces de pâturages exacerbée par la sécheresse et la dégradation des sols, qui alimentent les tensions entre eux. Aussi, la faiblesse de la gouvernance locale et de la marginalisation qui prévoit et gère les litiges en accord avec les

travaux de (Ostrom, 1990) sur les biens communs. À Garoua-Boulaï, l'on a la faiblesse des institutions, la corruption et l'impunité qui contribuent à alimenter les conflits et créent un sentiment d'injustice et de marginalisation chez les populations. Enfin, les spécificités liées au contexte transfrontalier donc la proximité de la RC, marquée par l'instabilité politique et les conflits armés, ont des répercussions sur Garoua-Boulaï, et favorisent l'afflux de réfugiés, le développement du banditisme et la circulation des armes. Ce constat rejoue les travaux de (Clapham, 1998) sur les dynamiques régionales des conflits en Afrique.

Contrairement aux analyses faites par (Affessi et Gacha, 2016) dans le cadre des conflits agropastoraux en Côte d'Ivoire, les résultats font cas d'une contestation de la législation relative à ce secteur d'activité. En effet, selon ces auteurs, les principales causes sont la méconnaissance, la non mise de plans du système d'aménagement de gestion des ressources sur le terrain et le non-respect des règles qui réglementent les deux secteurs d'activités (agricoles et pastorales) pour juguler les conflits. Pourtant à Garoua-Boulai, les acteurs jugent la loi d'injuste. Au fait, les agriculteurs se disent être lésé par la loi relativement à l'indemnisation en cas de sinistres. Alors, ils préfèrent se rendre justice en s'attaquant aux bouviers ou aux troupeaux. Une autre cause des conflits agropastoraux est liée à leur gestion. D'une manière générale, il existe, un mécanisme pour la conciliation des conflits. Malgré cela, ces outils sont curatifs et non préventifs. En effet, les dispositifs ne sont mis en branle lorsque survient un conflit alors qu'ils devraient éviter la survenue d'un conflit. Cependant, les travaux montrent que l'inexistence des comités de veille est liée au manque de confiance des populations vis-à-vis de l'autorité administrative et coutumière.

Enfin, les travaux concluent que les conflits agropastoraux ont engendré des fractures sociales au sein des communautés. Tout comme la situation décrite par (Kossoumna et Al, 2012) au nord du Cameroun les différents affrontements créent un climat d'insécurité. Ils portent atteinte à l'intégrité physique des populations et entraînent la destruction des unités de production. Ils plongent les populations dans la promiscuité totale et dans une certaine vulnérabilité

économique. Ainsi, n'ayant pas de perspectives pour reconstituer le bien perdu, certains des acteurs s'associent à des groupes de malfaiteurs élargissant ainsi le champ d'action du terrorisme. Toutes ces situations conduisent à la fracture du tissu social.

Conclusion

En somme, la gestion des conflits à Garoua- Boulaï, apparaît clairement que cette zone transfrontalière est confrontée à des défis multidimensionnels qui exigent une réponse globale et durable. Il en ressort que les tensions sont alimentées par la compétition pour l'accès aux ressources, la dégradation de l'environnement et les fragilités socio-économiques, menacent la stabilité, le développement et la cohésion sociale de la région. Les analyses ont révélé la complexité des causes, qui ne se réduisent pas à de simples querelles de voisinage, mais qui sont liées à des facteurs structurels profonds tels que la pression démographique, la rareté des ressources, l'insécurité foncière, la faiblesse de la gouvernance locale, les inégalités sociales et économiques et les discriminations culturelles. Aussi, la proximité de la RCA, marquée par l'instabilité et la violence, exacerbe également ces tensions, et favorise l'afflux de réfugiés, le développement du banditisme et la circulation des armes. Face à ces défis, les acteurs concernés déploient une variété de mécanismes de gestion des conflits, allant des pratiques traditionnelles aux interventions plus formelles.

Cependant, ces mécanismes restent souvent insuffisants ou inadaptés, en raison du manque de ressources, de la faiblesse de coordination, de la persistance des inégalités et de l'absence de réponses aux causes profondes des conflits. En perspective, il est de bon aloi d'y installer une cellule de veille permanente qui se chargera méthodiquement de regrouper tout risque de conflit en vue d'actions proactives permanentes. Une approche holistique de règlement des conflits devrait être envisagée à court terme, moyen terme puis à long terme. Également il faut une mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour le contrôle des dispositifs de règlements déjà en vigueur.

Bibliographie

- Affessi, A S., Gacha F.-G., (2016). « Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbékê » *Agronomie Africaine* vol 27 -N3, 10p.
- Agossou V., Gnanglè P., Adjé I. (2003). Conflits entre agriculteurs et éleveurs : expériences d'apprentissage en prévention de conflits dans quelques villages du centre et Nord Bénin. Protocole de recherche RN 3. Fonds Compétitif/APPRA/PADSE. 6p.
- Ankogui-mpoko, G.F., et al., (2009). *Insécurité et mouvements du bétail en Afrique centrale*.
- Bronkhorst, S. « Rareté de ressources et conflits entre pasteurs et agriculteurs au Sud-Kordofan, Soudan », *Cultures & Conflits*, 88/2012, Pp.111-132.
- Clapham, C., (1999). « Complex emergencies in Africa ». *Third World Quarterly*, 19(1), 1-15.
- Ela, J-M., & al., (2005), *La théorie de la quotidienneté*, Pp. 45.
- Eloundou, C, G., Décentralisation forestière et gouvernance locale des forêts au Cameroun : le cas des forêts communales et communautaires dans la région de l'Est, *Géographie*, Université du Maine, 2012, p17.
- Even-Zohar Itamar (2018), « Le patrimoine qui attise les conflits », in *Ethnologique*, Vol 39, N° 1, P 251–264.
- Gnanglè P.C., Agossou V., Ogodja J. (2003). Évaluation de l'Approche de Prévention et de Gestion des Conflits entre Agriculteurs et Éleveurs. Atelier Scientifique. 7p.
- Gautier D., Ankogui-Mpoko G.F., Renoudji F., Njoya A. et Seignobos C., (2005). Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique Centrale : de la co-existence à l'intégration territoriale. *L'Espace Géographique*. Vol. 3, pp. 223-236.
- Guy, Di Méo., et al., (1993). « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale », in *Annales de géographie*, N° 573, pp. 472-502.

- Hagberg S., (2001). À l'ombre du conflit violent. Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peuls au Burkina Faso. *Cahiers d'études africaines*, 41 (161): 45-72.
- Hardin, g., (1968). *The tragedy of the commons*. Cambridge. In Science, 93p.
- Homer-Dixon, T. F. (1999). *Environment, scarcity, and violence*. Princeton University Press.
- Kintz, D., in Le Bris, Le Roy, E., Leimdorfer (Ed), (1982). « Pastoralisme, agropastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls ». *Enjeux fonciers en Afrique noire*, p.212.
- Kossoumna, L., N., (2012), Sédentarisation des éleveurs transhumants dans le Nord du Cameroun : *Évolution des conflits ruraux et de leurs modes de résolutions*, African Population Studies [APS], Vol 26, I. Pp. 113-132.
- Letourneau, A., (2009). « Les théories de la gouvernance. Pluralités et discours des enjeux éthiques », In la gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques. *Vertigo*, 2009, pp.17-27.
- Linger, H., & Mekdaschi Studer, R., et al., (2011). « La pratique de la gestion durable des terres ». Directives et bonnes pratiques pour l'Afrique subsaharienne. Terre Africa, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). 14pages.
- Maliki R., Amadji F., Adjé I., Hounou J., Nodichao S. (2001). Gestion des espaces agro-pastoraux : conflits entre agriculteurs et éleveurs au centre Bénin. Acte 2 de l'Atelier Scientifique Sud et Centre du 12 au 13 décembre 2001 à Niaouli. Pp 577-589.
- Meyer, C., (2022). « Dictionnaire des sciences animales ». Montpellier, France. 2015. 17 pages.
- Milot, N., et Lepage., (2009). « La gouvernance environnementale : une notion polysémique », In *La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques*, Vertigo, 2009, pp. 9-16.
- Olivier, P., (2009) « La mise en patrimoine » de l'eau : quelques liens utiles », In *Mondes en développement*, Vol 1 N° 145, PP 7-16.

Olson, M., *The logic of collective action. Public goods and the theory of groups*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1965.

Ostrom, E., (1990). *Governing the commons: The evaluation of institutions for collective action*. Cambridge University Press.

Ostrom, E., *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck Université, 2010, 301p.

Seignobos C., (2003). Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique Centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale. *L'Espace Géographique*. Vol. 3, pp. 223-236.

Smouths, M.-C., (2001). *Forêts tropicales, jungle internationale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 349p. Cité par Kouna.

Loi n°78/263 du 03 Septembre 1978, fixant les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux. L'article 12 du décret n° 76/166 du 27 avril 1976, fixant les modalités de gestion du domaine national de cette loi quand il s'agit du règlement des litiges agro-pastoraux en formant une commission consultative (MINCAF).